



Zoom microfinance

Sommaire

- Justifications d'un taux d'intérêt souvent élevé
- L'accès au crédit
- Un taux du marché ?
- Sortir d'un débat stérile
- Taux d'intérêt politique ou politique des taux d'intérêt ?
- Ne pas se tromper de débat

Les taux d'intérêts dans la microfinance : choix technique ou politique?

Introduction

Le débat sur les taux d'intérêts alimente régulièrement la polémique dans le monde de la microfinance rurale. Ces dernières années, les partisans d'un taux d'intérêts respectant les règles du marché ont certes gagné du terrain dans un domaine touché par la globalisation et la libéralisation. La subvention du taux d'intérêts apparaît de plus en plus comme un archaïsme soutenu par certains "développeurs". Et pourtant, cette pratique a existé et persiste encore dans une moindre mesure en faveur des agricultures des pays développés. Il paraissait donc opportun de faire le point sur ce débat, en rappelant à quoi correspond un taux d'intérêts et en mettant en avant les arguments non seulement des spécialistes, mais aussi des praticiens et utilisateurs.

Comme toute activité économique qui souhaite se moderniser ou se développer, l'agriculture requiert des investissements. Deux alternatives se présentent aux acteurs agricoles pour assurer le financement de ces investissements : soit l'activité génère suffisamment de cash-flow et l'investissement peut être réalisé sur fonds propres, soit il est nécessaire de recourir au crédit.

Pas une seule agriculture au monde n'a pu se développer sans faire appel au crédit et les modèles agricoles occidentaux ont en outre bénéficié, depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, de soutiens directs et indirects importants de leurs autorités publiques respectives pour assurer leurs investissements.

Un soutien, nettement moins important et très variable de pays à pays, a également bénéficié aux producteurs agricoles des pays du Sud. Avec les politiques d'ajustement structurel et le dégagement des Etats des filières agricoles des années 80, les logiques de marché ont repris leurs droits dans les pays du Sud, alors que les agricultures occidentales bénéficient encore actuellement d'un soutien annuel direct et indirect évalué à plus de 350 milliards de US\$.

Justifications d'un taux d'intérêt souvent élevé

Dans un système financier décentralisé, le taux d'intérêt est fixé en fonction de différentes variables:

- le coût de l'argent : les fonds proviennent généralement en grande partie de l'épargne collectée ou du refinancement auprès d'autres institutions financières (banques commerciales, banques de développement, entités alternatives basées au Nord) ;
- le coût du risque de non rembourse-

ment du prêt contracté. Ce coût est plus ou moins réduit selon la qualité des garanties exigées: garanties matérielles, solidaires, avals, location-vente de matériel, warrantage¹,...

Les garanties exigées sont souvent un facteur déterminant du niveau d'accessibilité du crédit. Par ailleurs, il n'est pas évident de démontrer que des garanties de qualité ont une réelle influence positive sur le coût de l'argent.

- le coût de gestion du crédit: ce coût comprend les frais de structure du système financier décentralisé. Il varie en fonction du "train de vie" de l'institution et de son efficacité. On reconnaît généralement que l'existence d'une concurrence entre les systèmes financiers a un effet favorable sur ce facteur, ce qui en définitive est favorable au client.

L'importance de ces composantes varie évidemment d'une situation à l'autre mais il paraît évident que souvent l'épargne est peu rémunérée et que dans la majorité des systèmes ruraux, le risque est bien maîtrisé grâce à différentes combinaisons de garanties. Dès lors, les coûts du refinancement et de l'administration constituent souvent la charge la plus importante dans la détermination des taux pratiqués. Cet élément est renforcé par le fait que les bailleurs de fonds souhaitent limiter les subsides aux SFD (Systèmes Financiers Décentralisés), ce qui contribue à maintenir les taux moyens à un niveau relativement élevé (2 à 3% par mois).

D'où le débat entre les partisans d'un service financier pérenne mais coûteux et les tenants d'une diminution des taux, en réponse aux besoins mais aussi aux capacités réelles de remboursement du financement de l'activité agricole.

1) Stocks de denrées agricoles commercialisables

L'accès au crédit

Les théories économiques enseignent que pour favoriser la croissance au niveau macro économique, il faut réduire le prix de l'argent. Les baisses régulières des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne sont perçues comme autant d'incitants à la reprise économique. Mais c'est également l'avis exprimé par les MC² (mutuelles communautaires de croissance) au Cameroun² : "cette approche est pratiquée dans les pays industrialisés avec des efforts pour maintenir les taux d'intérêt au niveau le plus bas. Par conséquent, il est difficile de comprendre pourquoi les pauvres devraient supporter des taux excessifs. Quant à la performance du recouvrement, on ne se soucie que rarement de la provenance des ressources qui permettent de rembourser. Souvent, les clients doivent emprunter ailleurs pour pouvoir rembourser et garder leur dignité."

Peu importe diront certains: pour la majorité des habitants des secteurs ruraux, ce qui compte c'est l'accessibilité au crédit de manière durable et non le prix payé pour la transaction.

Des enquêtes réalisées auprès des clients montrent que le taux d'intérêt n'est que rarement une contrainte exprimée par les emprunteurs. Cet élément est notamment mis en avant dans une note du CGAP³ qui tend à démontrer qu'en fonction de la loi des rendements décroissants, les pauvres empruntant de faibles sommes sont capables de supporter des taux d'intérêt élevés.

Ce raisonnement est sans doute fondé pour certaines activités menées grâce au développement de la microfinance, comme les micro entreprises urbaines et le micro commerce.

Ainsi, en Amérique Latine, pour le micro entrepreneur qui paie un taux d'intérêt de 3,4% par mois, le coût du crédit ne représente généralement que 6% des charges et a donc une influence marginale sur le résultat de l'activité.

Dans le micro commerce, des études montrent que le retour économique moyen peut s'élever de 117% à 847% par an, ce qui permet de supporter un taux conséquent.

Mais que se passe-t-il s'il s'agit de mener des activités agricoles productives, souvent développées dans des contextes aléatoires⁴ ?

Sur le même thème, Marc Labie⁵ souligne que pour le micro entrepreneur, le coût le plus important d'accès au crédit n'est pas le taux d'intérêt mais bien souvent le coût de transaction du prêt : le temps passé à se déplacer, à attendre, à remplir des formalités... Sur des micro crédits, ces charges représentent souvent un poids important, voire dissuasif. Dans ce domaine également, la concurrence entre institutions de microfinance a souvent un effet positif: elle implique une amélioration de la rapidité des transactions.

Un taux du marché ?

Selon le CGAP, les expériences avec des taux subsidiés ont touché peu de clients pendant de courtes périodes. Elles ont créé des distorsions sur le marché. Les programmes ayant bénéficié de niveaux importants de subsides ont enregistré des niveaux plus bas de récupération: leurs clients ont perçu les crédits comme des dons déguisés.

Mais comment définir un taux d'intérêt conforme au marché ? A quels coûts comparer le taux d'intérêts demandé par un système financier décentralisé ?

2) Voir zoom microfinance n°6

3) CGAP – Consultative Group to Assist the Poorest – Donor brief n°6 – septembre 2002

4) pluviométrie, maladies, absence de régulation des marchés, ...

5) M.Labie – La microfinance en questions. Limites et choix organisationnels. Editions Luc Pire (Bruxelles)/ Fondation pour les générations futures, 1999, 116 pages.



Souvent, les taux pratiqués par les SFD sont comparés à ceux du crédit informel (les usuriers) qui sont de l'ordre de 10 à 20% par mois. Cette comparaison est évidemment favorable aux SFD et clôture de fait toute discussion, à moins de refuser de considérer le taux informel comme une référence acceptable.

La comparaison avec les taux des banques formelles est par contre souvent défavorable. Mais celles-ci ne sont pas intéressées par les mêmes clients que ceux des SFD. Il n'y a donc pas réellement une situation de concurrence entre les SFD et les banques formelles pour un même groupe cible de clients.

Un autre type de référence peut être appliqué : le taux d'intérêts devrait plutôt être envisagé sous l'angle de la rentabilité de l'opération menée. On estime qu'en moyenne la charge financière représente 10% de la rentabilité. Cette estimation n'est cependant pas valable systématiquement. Que dire en effet d'une famille rurale cultivant du mil au Sénégal ? Dans ce cas, les bons taux de remboursement observés ne correspondent-ils pas à des phénomènes de décapitalisation (ventes de bétail, notamment) ? Cette situation ne correspond-elle pas fréquemment à la préservation de la dignité mise en avant par les MC² camerounaises ?

Sortir d'un débat stérile

Il est cependant possible de faire ressortir quelques éléments pour sortir d'un débat stérile entre des développeurs qui revendiqueraient des taux bas sans prendre en compte les mécanismes de financements et les spécialistes de la microfinance guidés essentiellement par la performance et la pérennité au regard de critères bancaires.

Il faut aussi noter que la discussion sur le niveau des taux fait également son chemin au sein du monde de la microfinance entre ceux qui sont favorables aux taux réels et ceux qui pensent que les SFD doivent bénéficier de subventions structurelles du fait de leur fonction spécifique de lutte contre la pauvreté.

1. La transparence

La plupart des SFD communique un taux uniforme au client (il s'agit d'un pourcentage par mois appliqué sur la somme totale empruntée initialement). Cette pratique est en contradiction avec les règles classiques du calcul du coût du crédit qui recommandent un taux d'intérêt calculé de manière dégressive sur base des montants déjà remboursés et du capital restant dû.

Le choix du taux uniforme permet d'annoncer d'emblée la somme totale qui sera remboursée, ce qui faciliterait selon certains la compréhension des mécanismes du crédit par les emprunteurs. Pour d'autres, cette pratique revient à prendre les clients pour plus stupides qu'ils ne le sont. Elle complique également la comparaison entre les taux proposés par des SFD concurrents qui adoptent des méthodes différentes.

Illustration n°1: un coût réel de l'argent qui varie de 70% selon la méthode de calcul.

La différence entre les deux méthodes aboutit à des différences significatives. Ainsi un client qui bénéficie d'un crédit de 1.000 € annoncé à 3% par mois paiera un taux effectif très différent selon qu'il rembourse en une fois ou par mensualités: si le remboursement a lieu en une fois après un an, il remboursera 1.360 € (taux effectif de 36% par an). Par contre, si les 1.360 € sont remboursés en 12 tranches mensuelles égales de 113,33 €, soit le même total de 1.360 €,

il aura payé un taux effectif de 5% par mois (60% par an). Ce taux passe à 64% en cas de tranches de paiement hebdomadaires !

Les calculs se compliquent encore dans l'hypothèse où il y a des frais de dossiers forfaitaires et/ou si une épargne préalable bloquée et non rémunérée est requise.

Illustration n° 2: des dirigeants paysans réagissent face à la concurrence entre SFD.

Une association paysanne péruvienne (Fédération d'Espinar dans le département de Cusco) a décidé de confier un capital destiné à octroyer du crédit à ses membres à une institution spécialisée : Micro Credito para el Desarrollo (MIDE)⁶. Au départ, MIDE "bénéficiait" d'une situation de monopole dans la région. Les crédits étaient octroyés à 4,2% par mois en monnaie nationale (dégressif, sur capital restant dû) et MIDE rémunérait les fonds de la fédération paysanne à 0,85% par mois. Le taux de récupération s'est maintenu à un excellent niveau (proche de 99%). L'apparition d'une entité concurrente⁷ promue par l'état péruvien et pratiquant des taux plus avantageux pour les producteurs (3% par mois) a entraîné dans un premier temps une diminution des octrois et dans une deuxième étape une phase de renégociation des conditions du crédit avec MIDE⁸.

Cet exemple démontre bien que des dirigeants paysans sont capables de comparer les conditions d'accès au financement et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

2. Les conditions pour le financement de l'activité agricole: la nécessité d'une recherche d'innovations

Une analyse historique objective du développement de l'agriculture dans les pays industrialisés démontre que le crédit

agricole a été un levier important dans les processus de modernisation du monde rural. Le niveau de taux d'intérêts pratiqué, souvent inférieur au taux bancaire du marché, a été un facteur important de transformation des agricultures du Nord. Il s'agissait clairement d'un choix politique qui prenait en considération les risques spécifiques de l'activité agricole et la nécessité d'investissements à rentabilité différée. Les bonifications d'intérêt sont certes actuellement moins fréquentes dans les pays industrialisés ; d'une part, les agricultures y sont devenues plus compétitives et moins aléatoires ; d'autre part, le financement public se traduit maintenant souvent dans des mécanismes de soutien direct aux revenus.

Dans les pays en développement, les banques publiques de développement ont largement financé l'agriculture durant les années 1960 et 1970, grâce à des taux concessionnels proposés par les Etats. La plupart de ces banques ont cependant fait faillite suite à de graves problèmes de gestion. Concrètement, ceci implique que dans de nombreuses zones rurales la microfinance représente la seule offre de services financiers accessible à une majorité de ménages.

Actuellement, l'orthodoxie libérale et le manque de moyens des Etats du Sud justifient pour beaucoup le rejet de toute idée de bonification des taux d'intérêts pour l'agriculture. Mais comment envisager sérieusement un effort de modernisation des agricultures du Sud et un renforcement de la sécurité alimentaire dans ce contexte de manque de moyens des Etats ? La mise en place de nouveaux mécanismes de transfert Nord – Sud devrait pouvoir se faire en dehors de l'aide au développement classique: la régulation et la taxation de l'activité économique et commerciale internationale, les conversions de dettes,...

6) voir Zoom n°8

7) RED RURAL

8) Discussion toujours en cours en janvier 2003



3. La spécificité de l'agriculture et de l'élevage

Le débat sur les taux d'intérêt pose souvent problème pour deux raisons: à l'exception de systèmes financiers décentralisés desservant des zones avec des filières rentables, les crédits sont souvent orientés vers des activités qui supportent des taux élevés sur un cycle relativement court et les besoins en crédits d'investissements à moyen et long terme sont loin d'être couverts, ce qui ne permet pas l'existence d'une agriculture capable de se développer dans un environnement qui est déjà largement instable et hostile.

L'autre problème vient du fait que l'on considère de plus en plus l'agriculture comme une activité économique comme les autres, qui doit être analysée selon les critères classiques de l'économie pure. Les aléas liés à l'activité et les particularités du foncier en font cependant un secteur spécifique que les lois du marché ne peuvent réguler, sous peine de faillites massives. Or le secteur de la microfinance est typiquement régi par des règles financières et économiques "générales" et prend rarement en compte la spécificité de l'agriculture dans ses analyses. Si les clients remboursent et continuent à emprunter, tout va pour le mieux! C'est oublier qu'un crédit au coût élevé a un effet induit: il contribue à sous-payer les producteurs et rend l'agriculture peu attractive comme source de revenu d'un ménage et devient ainsi un facteur supplémentaire d'exode urbain. Avec un effet en chaîne d'une souveraineté alimentaire de plus en plus précarisée.

Taux d'intérêt politique ou politique des taux d'intérêt ?

La querelle sur le niveau des taux d'intérêt révèle en définitive deux types d'approches.

Soit on met en œuvre une politique de taux d'intérêts basée essentiellement sur la durabilité des institutions financières. Les arguments sont solides (pérennité et qualité des services) mais l'impact à long terme du financement sur l'activité agricole est négligé.

Soit on fixe un taux d'intérêt politique. L'importance des transferts financiers nécessaires au décollage des activités agricoles met en avant la nécessité de taux allégés pour financer les investissements. L'histoire montre que les questions agricoles ont souvent été politiques. Les choix (ou les non choix) opérés se sont révélés déterminants pour l'emploi, l'occupation du territoire, la contribution de l'agriculture dans l'économie nationale et la souveraineté alimentaire. Ils ont finalement déterminé un modèle de société.

Et pourtant, souvent, le débat se transforme en dialogue de sourds. Pour les institutions de microfinance, un taux élevé peut être une question de survie. Mais pour les organisations paysannes et de producteurs et leurs membres, il s'agit également d'une question de survie !

Les niveaux technique et politique s'entrecroisent et le technique prédomine là où les vrais choix devraient être faits sur un plan politique.

Quelques pistes, essentiellement techniques, peuvent être évoquées. Elles ne sont néanmoins pas sans dimension ou implication politique.

- Au niveau des systèmes financiers décentralisés, des économies d'échelle, des innovations techniques et un plus grand professionnalisme peuvent contribuer à faire baisser les taux. Les taux élevés ne doivent en aucun cas encourager une gestion peu efficiente des SFD. Le CGAP cite ainsi l'exemple

de Banco Sol en Bolivie : en doublant son efficience, cette institution a pu réduire son taux de 50% à 24%.

- Des taux d'intérêt différenciés doivent être appliqués selon la destination du crédit : des activités à court terme (petit commerce, campagne agricole,...) peuvent en principe supporter des taux plus élevés que des crédits d'investissement à moyen ou long terme. Un taux d'intérêt inférieur pour du crédit moyen terme trouve également une justification économique : les frais de gestion sont en général moins élevés et des garanties matérielles peuvent exister, par exemple en promouvant la location vente.
- Trouver les moyens de rapprocher la logique paysanne et la logique bancaire : le banquier compte son temps. Pour lui, c'est de l'argent ! Il y a un contrat qui fixe un délai et tout dépassement entraîne des intérêts moratoires. Le paysan, lui, ne compte pas son temps. Il tire les fruits de sa récolte et tente de l'écouler au meilleur moment, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'échéance du crédit.
- Dans les réseaux d'épargne et de crédit, le raisonnement en terme de différentiel est important : les paysans membres des caisses ou coopératives d'épargne et de crédit décident souvent de rémunérations très faibles de leur propre épargne. Ceci permet en principe d'offrir du crédit à un coût plus abordable, et ce d'autant plus que le service "épargne" pèse généralement lourd dans un système financier décentralisé (obligation d'avoir des guichets ouverts selon un horaire régulier).
- Favoriser des alliances entre systèmes financiers décentralisés et organisations paysannes et de producteurs : ces alliances pourraient se développer

selon deux axes : la mobilisation pour des prix agricoles plus élevés et mieux régulés⁹ et la promotion de systèmes d'assurances agricoles réduisant les risques pesant sur la production.

Ne pas se tromper de débat

Ces dernières réflexions rappellent opportunément que, même si la pérennité des instruments financiers décentralisés doit être un objectif, ce dernier doit également être remis dans la perspective des contextes, finalités et enjeux de développement plus globaux et spécifiques aux agricultures des pays du Sud.

Ainsi, au plan microéconomique par exemple, si une politique de différenciation des produits financiers peut s'avérer judicieuse pour s'adapter aux différents secteurs d'activité auxquels ils s'adressent, cette politique entraînera aussi des coûts additionnels pour les SFD qui ne pourront pas nécessairement être amortis sur les volumes souvent très faibles des financements engagés.

Plus globalement, on ne peut pas non plus éluder la question de principe relative à la justification de la recherche d'une pérennité intrinsèque pour les instruments de financement de l'agriculture dans le Sud. Faut-il qu'au Sud, contrairement à ce qui se fait dans les économies occidentales, l'agriculture se modernise et se développe au départ de sa propre productivité, alors que celle-ci accuse déjà un différentiel avoisinant souvent un facteur 500 en regard des systèmes agricoles les plus performants ?

9) La sécurisation du crédit dans la durée est-elle possible avec des marchés agricoles aussi peu rémunérateurs ?



SOS Faim et la microfinance

SOS Faim travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la microfinance et appuie les démarches de partenaires engagés dans ce secteur en Afrique et en Amérique latine. Parmi ces partenaires, on retrouve entre autres : Kajo-Jiginew au Mali, DECSI et SFPI en Éthiopie, Edpyme Proempresa, Edpymes Confianza, MIDE et FondeSurco au Pérou, Sointral au Chili, FADES en Bolivie et MC² au Cameroun.

Comme tout outil de développement, la microfinance doit être interrogée dans ses finalités, ses modalités et ses conditions de mise en œuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie notamment "Zoom microfinance". 7 premiers numéros se sont déjà penchés sur des initiatives menées en Afrique et en Amérique latine.

Vous pouvez retrouver ces numéros ainsi que la présente édition, en version téléchargeable en français, en anglais et en espagnol, sur le site internet de SOS Faim Belgique : www.sosfaim.be

Autres publications de SOS Faim

Crédit et développement rural en Amérique latine (édition en français et en espagnol). FADES-SOS Faim, éditions Action pour le développement, 1995.

Pour de nouvelles approches de l'aide au développement. Quels outils financiers pour une coopération équitable ? SOS Faim-COTA, Actes du colloque, 1994.

Édition spéciale de Défis-Sud, **Le financement alternatif**, octobre 1996.

Édition spéciale de Défis-Sud, **La microfinance lutte-t-elle contre la pauvreté ?** octobre 2000, Sommaire consultable sur www.sosfaim.be/Defis-Sud

La réglementation de la microfinance en Éthiopie, Nicole Hogger, communication au séminaire SOS Faim, La Paz, octobre 2001.

De ONGs Financieras : a Fondos Financieros Privados, la experiencia boliviana. Hugo Rivas Guerra, Rafael E. Rojas L., Edition SOS Faim, 2002.

Signalons également la réalisation d'un documentaire audiovisuel sur l'expérience de Kafo Jiginew, "Les Greniers de l'argent", de Jean-Michel Rodrigo, Mécanos Production, 2001, copie disponible à SOS Faim Belgique moyennant participation aux frais d'envoi.

Si vous souhaitez contribuer au débat lancé par SOS Faim sur la microfinance, n'hésitez pas à nous communiquer vos réflexions et interrogations soit par courrier soit par voie électronique.

Ce bulletin a été réalisé par Marc Mees (mmees@sosfaim.be), responsable des projets à SOS Faim.

Références :

Ce numéro de ZOOM microfinance est largement inspiré des deux sources suivantes :

- INTER-RESEAUX – Développement rural – Financement des exploitations agricoles dans les pays en développement - fiche n° 1 actualisée avril 2002 – Des taux d'intérêt exorbitants ? - Denis PESCHE et Dominique LESAFFRE.
- "Le taux d'intérêt en question". Cécile LAPENU (CERISE). Fiche n° 4 d'approfondissement du séminaire de Dakar : le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de la libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? 2002.

La 8ième édition de Zoom microfinance a été consacrée aux études d'impact en faisant largement référence à l'exemple de MIDE au Pérou. Cette référence a pris appui sur une recherche financée par la Fondation W.P. Schmitz-Stiftung et par DED de la coopération allemande et publiée grâce au concours de l'association hollandaise CORDAID.

SOS Faim – Action pour le développement
Rue aux Laines, 4 – B 1000 Bruxelles – Belgique
Tél : 32-(0)2-511.22.38 – Fax : 32-(0)2-514.47.77
E-mail : info@sosfaim.be – Site internet : www.sosfaim.be

SOS Faim – Action pour le développement
Résidence "Um Deich" bloc C, 9 rue du Canal
L - 4050 Esch-sur-Alzette – Grand Duché du Luxembourg
Tél : 352-49.09.96 – Fax : 352-26.48.09.01
E-mail : info@sosfaim.org – Site internet : www.sosfaim.org

"Zoom microfinance" est réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération internationale de Belgique et le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

